

PORTO-NOVO, le 19 AOUT 1961

N° 265 /PR/CAB/MAID.

SOMMAIRE:
Nomination

(//) DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

// E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

REPLIATIONS:

VAL. I
ORD. I
ID. 8
PT. I
CM. I6
M. I6
RESOR. I
FO-RADIO. 4
P. 4
P. I
P. I2
P. I
P. 4
PART.SUD. I
PART.CENTRE. I
P.ABOMEY6C. I
P.ZAGNANADO. I
TERRESSES. 2

(//) E C R E T E:

ARTICLE 1er.- Mr. TCHIAKPE François, précédemment Chef de Cabinet au Ministère de l'Agriculture et de la Coopération, est nommé Sous-préfet par intérim d'Abomey-Calavi en remplacement de Mr. ADOTEVI Innocent appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Mr. AHOUANDJINOU Aristide, Instituteur précédemment en service à Godomey, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de ZAGNANADO.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

H. MAGA

M. AROUNA.